

SEINE

Réserve de pêche temporaire barrage de Port Mort

Longueur : 550 m

Limite amont :

Parallèle au barrage passant par un point situé à 250 m en amont de l'axe du barrage

Limite aval :

Transversale à la digue située dans le prolongement aval de la rivière de contournement, débutant à la pointe aval de la dite digue, et se terminant sur la berge droite

Type de pêche, réserve et restriction :

Réserve de pêche

Accessibilité des berges :

Pêche interdite sur l'intégralité de la surface en réserve y compris à partir d'une embarcation

Légende

-  PK_NAV_SNS
-  Lot de pêche amateur
-  Lot de pêche amateur et professionnel
-  Réserve de pêche
-  Restriction complémentaire



SEINE

Réserve de pêche temporaire écluses Notre Dame de la Garenne

Longueur : 780 m

Limite amont :

Transversale à l'écluse passant par un point situé à 200 m en amont du musoir gauche de la grande écluse

Limite aval :

Transversale à la digue située dans le prolongement aval de la rivière de contournement, débutant à la pointe aval de la dite digue, et se terminant sur la berge gauche

Type de pêche, réserve et restriction :

Réserve de pêche

Accessibilité des berges :

Pêche interdite sur l'intégralité de la surface en réserve y compris à partir d'une embarcation

Légende

- ↑ PK_NAV_SNS
- Lot de pêche amateur
- Lot de pêche amateur et professionnel
- Réserve de pêche
- Restriction complémentaire



SEINE

Réserve de pêche temporaire barrage de Poses

Longueur : 400 m

Limite amont :

Parallèle au barrage passant par un point situé à 200 mètres en amont de l'axe du barrage

Limite aval :

Droite débutant en un point de la berge gauche situé à 200 m en aval de l'axe du barrage et rejoignant la pointe aval de la digue

Type de pêche, réserve et restriction :

Réserve de pêche

Accessibilité des berges :

Pêche interdite sur l'intégralité de la surface en réserve y compris à partir d'une embarcation

Légende

-  PK_NAV_SNS
-  Lot de pêche amateur
-  Lot de pêche amateur et professionnel
-  Réserve de pêche
-  Restriction complémentaire



SEINE

Réserve de pêche temporaire écluse Amfreville Sous les Monts

Longueur : 700 m

Limite amont :

Transversale à l'écluse passant par un point situé à 100 m en amont du musoir de la grande écluse

Limite aval :

Transversale à la digue située dans le prolongement aval des écluses, débutant à la pointe aval de la dite digue et se terminant sur la berge droite

Type de pêche, réserve et restriction :

Réserve de pêche

Accessibilité des berges :

Pêche interdite sur l'intégralité de la surface en réserve y compris à partir d'une embarcation

Légende

- ↑ PK_NAV_SNS
- Lot de pêche amateur
- Lot de pêche amateur et professionnel
- Réserve de pêche
- Restriction complémentaire

